

Un accord à ratifier

C'est peut-être déjà de la vieille nouvelle : le 9 janvier, l'AEFO, le gouvernement et le Conseil des associations d'employeurs (CAE) ont signé un accord – le protocole d'accord central (PAC), qui touche le personnel enseignant régulier et suppléant des écoles financées par les fonds publics.

Le nombre des sujets étant limité, les discussions ont été beaucoup moins longues et ardues que lors des Négos 2014. Mais la rapidité n'enlève rien au succès des discussions, et l'AEFO reste convaincue qu'il s'agit du meilleur accord possible pour ses membres. Comme l'accord doit rester confidentiel jusqu'au vote de ratification, j'inviterais tout simplement les membres à en juger par eux-mêmes et à parcourir l'accord dans le site sécurisé. Un sommaire et un document questions et réponses sont également affichés dans le site sécurisé. Il est fort probable que vous ayez des questions au sujet du PAC. Je vous invite à les poser lors d'un des Townhalls téléphoniques, qui auront lieu entre le 30 janvier et le 13 février (voir horaire complet plus bas). J'y répondrai en personne, en compagnie du directeur général et secrétaire-trésorier de l'AEFO, Pierre Léonard, et de la directrice générale adjointe de l'AEFO, Anne Lavoie.

Si les membres votent pour la ratification de l'accord, les 14 et 15 février, le PAC sera annexé à la partie A des conventions collectives de chaque unité, qui seront en vigueur du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2019. J'espère sincèrement que vous serez nombreuses et nombreux à voter, car chaque voix est importante. Après tout... il s'agit de votre convention collective!

Rémi Sabourin
Président de l'AEFO

J'espère sincèrement que vous serez nombreuses et nombreux à voter, car chaque voix est importante.



Inscrivez-vous à un Townhall téléphonique

Réservez votre date pour poser vos questions en direct sur le protocole d'accord central.

Dates	Heures	Date d'échéance pour s'inscrire
30 janvier 2017	16 h 30 ou 19 h	29 janvier 2017 à 23 h 59
1 ^{er} février 2017	16 h 30 ou 19 h	31 janvier 2017 à 23 h 59
9 février 2017	16 h 30 ou 19 h	8 février 2017 à 23 h 59
13 février 2017	16 h 30 ou 19 h	12 février 2017 à 23 h 59

Le CA en bref

Les membres du conseil d'administration (CA) se sont rencontrés à Ottawa le 21 janvier. Durant la réunion, les membres du CA ont discuté du volet local du programme de formation des membres de l'AEFO. Il a aussi été question des états financiers non audités et de la 2^e collecte de données du plan stratégique de l'AEFO. Le CA a aussi voté pour transférer les ristournes 2016-2017 que l'AEFO et les unités reçoivent du Régime d'assurance des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RAEO) au Fonds de solidarité de l'AEFO. L'AEFO remercie ses élues et ses élus pour ce geste solidaire!

Quels sont mes droits?

Je fais de la suppléance à court terme. L'autre jour, la direction m'a demandé de surveiller une autre classe au lieu d'avoir du temps de préparation, comme c'était inscrit à l'horaire de la personne que je remplaçais. Si cela se produit à nouveau, que dois-je faire?

La partie A de toutes les conventions collectives du personnel enseignant suppléant est très claire à ce sujet. La direction doit vous donner le même horaire et la même charge de travail que la personne que vous remplacez, et ce, dès le premier jour de votre affectation. Ce qui est à l'horaire d'une enseignante régulière ou d'un enseignant régulier ne peut donc pas être modifié. La direction ne peut pas non plus ajouter des tâches qui n'étaient pas à l'horaire.

Lors d'une affectation, il se peut toutefois que la direction décide de vous assigner des tâches qui n'étaient pas à l'horaire, ou qu'elle modifie les tâches à l'horaire. L'AEFO vous conseille dans ce cas de suivre les consignes de la direction et de communiquer le plus rapidement possible avec votre unité locale.

Pour en savoir plus au sujet de la suppléance, consultez le guide J'enseigne de l'AEFO au www.aefo.on.ca sous Outils et ressources/Suppléance. Vous y trouverez plus d'information sur vos conditions de travail, votre journée de travail, la recherche d'emploi, des techniques pour une gestion de classe efficace, etc.

Pour le personnel enseignant régulier : afin de bien préparer votre absence, téléchargez des modèles de préparation de classe pour l'élémentaire et le secondaire au www.aefo.on.ca sous Outils et ressources/Suppléance.

Des questions? Communiquez avec votre unité locale.

Le Projet outre-mer 2017

Chaque été, l'AEFO soutient la participation de deux membres au Projet outre-mer de la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants (FCE). Ces membres offrent bénévolement, pour une période de trois à quatre semaines, des ateliers de perfectionnement professionnel, en collaboration avec des collègues du pays hôte.

L'AEFO a retenu ces deux candidatures pour le Projet outre-mer 2017 :

- **Nicole Boissonneault**, enseignante à l'école secondaire publique Omer-Deslauriers (Unité 59). Elle ira à Haïti.
- **Bridget Little**, enseignante au collège catholique Samuel-Genest (Unité 66). Elle ira au Burkina Faso.

Félicitations à ces deux membres et merci à celles et ceux qui ont soumis leur candidature!

Ma santé mentale, ma priorité



Une chronique mensuelle sur la santé mentale, qui fait partie de la mission de l'AEFO.

Chaque année au Canada, plus de 6,7 milliards de personnes sont aux prises avec un trouble mental ou une maladie mentale, soit une personne sur cinq. Cela signifie que nous sommes toutes et tous touchés de près ou de loin par ce phénomène, et de plusieurs manières. Par exemple :

- Environ 30 % des demandes de prestations d'invalidité de courte durée et de longue durée au Canada sont attribuées à des troubles mentaux et à des maladies mentales.
- Chaque année, la maladie mentale coûte à l'économie canadienne 51 milliards de dollars.

Source : Commission de la santé mentale du Canada, www.mentalhealthcommission.ca/Francais/focus-areas/sante-mentale-en-milieu-de-travail.

Conférence pour les nouveaux membres

Vous êtes un nouveau membre régulier de l'AEFO? Vous avez cinq ans ou moins d'expérience? Inscrivez-vous à la Conférence pour les nouveaux membres!

La conférence, gratuite, aura lieu les 7 et 8 avril à Toronto. L'AEFO assume les frais applicables de déplacement et d'hébergement. Faites vite, les places sont limitées! Pour vous inscrire, envoyez un courriel avec votre **prénom**, votre **nom**, et votre **lieu de travail** à vmenard@aefo.on.ca.

Parmi les ateliers :

- Comprendre la convention collective
- Comment garder la tête hors de l'eau
- L'évaluation du rendement

Entente conclue pour l'Unité 103!

Les membres de l'Unité 103 recevront bientôt plus d'information au sujet de l'entente conclue entre l'Alliance*, le gouvernement et le Conseil d'associations d'employeurs (CAE). Il y aura un vote de ratification si le conseil d'administration le recommande. Si les membres votent pour l'entente, la nouvelle convention collective sera en vigueur du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2019. Des questions? Communiquez avec Lucie Ménard à Imenard@aefo.on.ca ou Denis Bonin à dbonin@aefo.on.ca.

* L'Alliance des travailleuses et des travailleurs de l'Ontario (l'Alliance) regroupe sept syndicats et représente les membres de l'Unité 103 aux négociations. L'AEFO est membre de l'Alliance.

Bourses AEFO 2016-2017

Remplissez dès aujourd'hui une demande pour une bourse du Fonds AEFO/FMEFR! Tous les membres de l'AEFO sont admissibles : cinq bourses de 800 \$ pour les membres de l'AEFO et quatre bourses de 300 \$ pour les aspirantes et aspirants à la profession de l'enseignement en français langue première.

Info et formulaires : www.aefo.on.ca/fr/services/fonds-aefo-morissette-richard.
Date limite : 3 mars 2017

Assurance collective : dès février!

Les membres admissibles pourront commencer à présenter des demandes de règlement au régime d'assurance collective des membres de l'AEFO dès le 1^{er} février.

Inscrivez-vous au site du RAEO avant le 3 mars 2017!

Si vous ratez l'échéance du 3 mars, le fournisseur de services devra approuver tout changement de couverture et pourrait exiger des preuves d'assurabilité. Vous risquez alors de ne pas avoir de couverture ou d'avoir une couverture limitée. Si vous êtes admissible à des garanties facultatives, on pourrait vous demander de fournir des preuves d'assurabilité que le fournisseur de services devra approuver.

Pour toute question au sujet de votre régime d'assurance collective, composez le 1-866-783-6847.

Pour passer un hiver plus agréable

L'hiver au Canada, les journées sont plus courtes, il fait froid et le soleil se fait rare. Souvent, cela peut engendrer un manque d'énergie et un malaise général. Il est donc important de prendre les mesures voulues pour maintenir une attitude positive pendant l'hiver.

Lire l'article complet : www.raeo.com/article14



OTIP RAEO®



Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens
290, rue Dupuis, 4^e étage,
Ottawa (Ontario) K1L 1B5



613 244-2336 ou 1 800 267-4217
613 563-7718 ou 1 888 609-7718

En Bref numéro 707 / Tirage : 1 700 / ISSN 0714-5578



aefo@aefo.on.ca
aefo.on.ca